

# LES AMIS DE SAINTE-FOY ET SA RÉGION



Paul REVERE (1735 - 1818)

## SOMMAIRE

N° 92 - Année 2008 - Cahier n° 2

### Vie de la Société

Information sur les Sociétés partenaires  
C.E.R.P.H.

Mémoire du Fleix et de sa région.

Société de l'Histoire du Protestantisme  
dans la Vallée de la Durdogne. \_\_\_\_\_ 2

Jeanne VIGOUROUX

Patrick GEODIS 1854-1932 \_\_\_\_\_ 7

A. de BRIANSON

Paul REVERE 1735-1818

Nôtre d'origine française de l'indépendance américaine \_\_\_\_\_ 18

Danièle PROVAIN

Souvenir d'un protestantisme :

Tourisme du Pays Foyois \_\_\_\_\_ 25

Alain PIMOUGUET

Pèlerins du Mayon-Ago à la Révolution \_\_\_\_\_ 29

# Patrick Geddes (1854-1932)

## DÉCOUVRIR PATRICK GEDDES

*"Le monde est vert, avec des animaux, proportionnellement peu nombreux, qui se nourrissent de végétaux. Des gens ont l'idée saugrenue qu'ils vivent de l'argent. Ils croient que l'énergie est générée par "La circulation monétaire". Alors que le monde est un semis de plantes qui poussent (...) et nous vivons non pas de pièces de monnaie mais de la richesse de nos moissons" Patrick Geddes*



Portrait de Patrick Geddes (1886)



**L'**UNIVERSITAIRE ECOSSAIS Patrick Geddes, biologiste, sociologue et urbaniste, appartient à la grande famille reclusienne à plus d'un titre.

Il fait partie, comme Elisée Reclus, des socialistes "éthiques" aux idées généreuses, humanistes, fondées sur le progrès l'égalité et la justice sociale, sans se soumettre à l'autorité toute-puissante de l'État.

Sur la Plaque apposée sur la maison natale de Patrick Geddes on peut lire la fameuse devise reprise par J. Elul et le mouvement altermondialiste :

**" Penser global Agir local "**

Patrick Geddes a œuvré pour mettre en application ses conceptions. Elles ont donné naissance à des réalisations urbaines novatrices (cf article ci-après). Elie et Elisée Reclus viennent à Edimbourg, en 1896, admirer de visu le travail considérable réalisé par Patrick Geddes : *"Voyant dans quelle misère se traînaient nombre de jeunes hommes à belle intelligence et nobles aspirations, Geddes ne pût autrement que leur souhaiter une existence moins dure et injuste. (...) Il résolut de leur procurer des demeures moins odieuses, une existence moins pénible. L'endroit le plus ignoble, peut-être, de High Street fut celui par lequel il commença - c'était un repaire de filles de joie ; il n'hésita pas à l'acheter et à l'approprier en University Hall ; même y*

Jeanne  
VIGOUROUX

# Patrick Geddes (1854-1932)

installa-t-il le groupe des étudiantes. Il ne doutait pas qu'en changeant le personnel, les entours changeraient, puis tout le milieu." (...)

"Pour ce qui est de l'œuvre déjà accomplie, quatre cents jeunes gens sont logés dans les nouveaux bâtiments, où ils ont trouvé demeure spacieuse et largement éclairée, fournie des accommodations hygiéniques. Dans l'University Hall, les réfectoires sont communs ; dans les salles d'études et de discussion les jeunes gens vivent en bonne et fraternelle camaraderie, (...). Les étudiantes se sont organisées dans une société quasi libertaire." Le budget est calculé de telle sorte que le financement est assuré grâce aux loyers versés par les étudiants.

"Encouragé par le succès, ... Geddes rêve encore plus, projette une abbaye de Thélème (...) : une bibliothèque, des laboratoires (...), la Maison des Artistes, puis celle des auteurs unis, devenant leurs propres éditeurs et imprimeurs, (...), des maisons de campagne pour convalescents, des lieux de repos et de villégiature." (Renouveau d'une Cité).

Élie et Élisée s'inquiètent du devenir de ces projets qui nécessitent des contributions financières privées. Ces généreux prêteurs peuvent exercer des pressions sur Geddes et surtout sur ses successeurs : "Certes les banquiers aiment à se répandre en démonstrations d'onctueuse philanthropie lorsque l'argent prêté leur rapporte d'honnêtes pourcentages (...). Mais, (...) si généreux que soit le prêteur, il n'aime point à se dessaisir de son gage. Puis, quand les hommes sincères (...) ne sont plus là, tout change alors (...). C'est ainsi que tant

d'autres œuvres, commencées dans le pur enthousiasme fraternel, sont devenues peu à peu de médiocres institutions bourgeoises, dont il serait aussi utile de se débarrasser qu'il fut noble de les entreprendre." (Renouveau d'une Cité).

Patrick Geddes publie des ouvrages tels que "Développement urbain" (1904) et "L'essor des Cités" (1915). En 1919, il est chargé par l'Organisation sioniste de dessiner les plans de l'université hébraïque de Jérusalem, et de plusieurs colonies en Palestine. Plus tard en 1925, il dessine le plan d'ensemble de Tel-Aviv. Entre temps, il se rend en Inde où il réside de 1914 à 1924 ; il y travaille à divers projets d'urbanisme.

Comme Élisée Reclus et d'autres savants de son temps, il manifeste des **intérêts éclectiques** centrés sur une approche globale des **questions sociales** et de "l'humanité". Il conjugue les savoirs pour engager de nouvelles pistes de réflexion, pour mettre en lumière dans un monde de plus en plus spécialisé les relations réciproques entre les différentes branches du savoir au bénéfice de la vie humaine. C'est ainsi qu'il établit des passerelles entre la biologie et la sociologie. Victime d'une attaque de cécité (temporaire) au Mexique en 1879, où il était en mission, il est obligé d'interrompre ses expériences biologiques ; il se consacre alors aux sciences sociales en leur appliquant les lois de la biologie. Il est très influencé par les thèses de Darwin ; il a suivi les cours de son poulain, Thomas Huxley, à l'université de Londres. Comme Darwin, il soutient que l'espèce humaine doit sa force et sa survie à l'entraide et la solidarité. Il est aussi un des premiers grands penseurs de la biodiversité et

# Patrick Geddes (1854-1932)

de l'écologie en l'appliquant à l'ensemble du monde vivant, y compris les sociétés humaines. Grand admirateur du naturaliste Flahaut, professeur à Montpellier, il s'installe dans cette ville à partir de 1924.



Patrick Geddes et Paul Reclus (fils d'Élisée)  
à Montpellier

Par ailleurs, Patrick Geddes a été séduit par la géographie d'Élisée Reclus : une " géographie sociale " qui associe étroitement l'homme et son environnement, dans une unité régionale. Patrick Geddes s'en est inspiré pour aménager la fameuse Tour observatoire ou Tour panoramique d'Edimbourg (cf article ci-après). Cette réalisation met en évidence ses talents d'éducateur populaire. On peut penser que E.Reclus suit la même démarche lorsqu'il conçoit, en 1895, un immense globe terrestre (jamais réalisé, faute de moyens) pour l'Exposition universelle de 1900. Ce globe devait être un outil pédagogique permanent, qui aurait pu être réactualisé au fur et à mesure que les explorations et enquêtes géographiques le permettraient. C'était aussi la métaphore de l'unité cosmique de la vie humaine, la

démonstration d'une planète sans frontières sans limites, d'une humanité commune. "Plus qu'un simple modèle scientifique dans un institut, ce globe terrestre est l'image, le temple de la planète-mère (...) Le monde dans son unité a désormais sa base et son symbole de la fraternité des hommes qui le peuplent " (Patrick Geddes, cité par MELLER, P. 105).



Projet de globe terrestre pour l'Exposition universelle  
de 1900, conçu par Élisée Reclus

Entre Patrick Geddes et Élisée Reclus, deux fortes personnalités, des divergences n'ont pas manqué de surgir.

Patrick Geddes crée le Mouvement d'Éducation civique pour former les individus à la connaissance du fonctionnement des institutions intermédiaires entre l'État et les individus. Élisée Reclus, lui, défend l'individu ou prône le collectivisme de Kropotkine, mais ne reconnaît

pas l'autorité d'un État quel qu'il soit.

Alors que Élisée Reclus condamne les frontières, les réflexes patriotiques, Patrick Geddes est séduit par la vitalité du nationalisme irlandais. Il veut initier un mouvement semblable en Écosse et lancer un courant pan-celtique en réaction contre l'hégémonie de la culture anglaise (sans résultat).

Geddes, à la forte personnalité est un homme de **paradoxe**. Ce qui étonne parfois chez Patrick Geddes c'est son attirance pour les spiritualismes celtiques ou hindous ; il compare Élisée Reclus à un grand prêtre druide, un mage oriental qui initie aux mystères cosmiques. Il rencontre, en Inde, R.Tagore qui l'admire beaucoup : "... Il a la précision d'un scientifique et la vision d'un prophète ; et en même temps le pouvoir qu'ont les artistes de faire voir leurs idées grâce à des symboles", (R. Tagore, à propos de Patrick Geddes). Il faut dire que Patrick Geddes est fasciné par les correspondances entre les arts et les sciences. Sa rencontre avec Henri Bergson l'a conforté dans cette réflexion.

Autre paradoxe, Patrick Geddes, homme libre, peu conventionnel, reçoit et accepte le titre de chevalier peu avant sa mort à Montpellier (où il a fondé, en 1924 le collège des Écossais).

Surprenante encore son attitude vis-à-vis de l'émancipation féminine. Auteur, aux côtés de Thompson, de "L'évolution sexuelle" (1889), Geddes s'est attaché à donner aux femmes une place décente dans la société ; il affirme leur rôle primordial dans la transmission des idéaux culturels et des traditions. Il considère que les femmes modernes peuvent choisir librement leur

compagnon. Néanmoins il s'oppose aux suffragettes parce que, selon lui, l'action de masse ne doit pas s'opposer aux volontés individuelles.

Homme de conviction, personnalité complexe et sensible, Patrick Geddes a su allier pratique et théorie et a réussi à incarner un certain nombre de ses idées visionnaires sur plusieurs continents.

## Bibliographie

GEDDES Patrick, " A grater geographer, Elisée Reclus (1830-1905) ", *The Scottish Geographical Magazine*, sept-oct 1905.

RECLUS Élie et Élisée, *Renouveau d'une Cité*, 1896

BOARDMAN Philip, *The worlds of Patrick Geddes, Biologist, Town Planner, Re-educator, Peace-warrior*, 1978.

MC GRATH J., "The life of Sir Patrick Geddes", *The papers of Sir Patrick Geddes at The Strathclyde University Archives*, University of Strathclyde, 1996.

MELLER Helen, *Patrick Geddes, Social Evolutionist and City Planner*, 1990

RIDELL Alain, "Sir Patrick Geddes, 1954

STEELE Tom, "Élisée Reclus et Patrick Geddes, géographes de l'esprit".

## CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PATRICK GEDDES

L'année 1954 est marquée par le centenaire de la naissance d'un visionnaire, natif d'Edimbourg, dont le sens pratique a influencé les urbanistes dans le monde entier.



En octobre, Edimbourg a célébré, de manière solennelle, le centenaire de la naissance de Patrick Geddes, le fondateur de la Tour panoramique<sup>(1)</sup> et un des rares grands hommes de l'Écosse au XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, tenter de définir le génie de cet homme extraordinaire est déconcertant et déroutant, étant donné ses qualités exceptionnelles. Son imagination, aux multiples facettes, échappe à toute définition : il est impossible de la cerner. Patrick Geddes était un homme hors de son temps. Il appartenait aux grandes périodes du passé où l'intelligence humaine était libre de classer ses découvertes. Il avait en réalité un tempérament d'un humaniste de la Renaissance.

À notre époque, aux perspectives diamétralement opposées (quand on veut aboutir à quelque chose, il faut se spécialiser), il est aisé de comprendre comment l'esprit vif de Geddes, qui s'est investi dans de nombreux domaines de la pensée, a pu paraître excentrique. Combien de fois, le savant de maintenant ose-t-il s'écarter de son domaine très spécialisé, pour réfléchir sur le sens de son travail ? Rarement, s'il tient à une certaine déontologie. Et pourtant, c'est ce que fit Geddes à de maintes reprises. Il pouvait, d'une manière inimitable depuis, avoir une vision globale. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne maîtrisait pas le détail.

Sir Patrick Abecrombie, Professeur émérite d'urbanisme à l'Université de Londres, dans son discours prononcé lors du symposium au Collège des Arts, a démontré que Geddes avait la capacité de donner une réponse synthétique aux questions abordées, en sachant que son intuition, comme celle de tous les grands hommes, reposait sur des fondements scientifiques. Néanmoins, agir de la même façon aujourd'hui serait s'exposer au ridicule et au scepticisme - Geddes est bien un cas particulier. La réputation qu'il a acquise de son vivant, bien que tardive, était considérable. Mais cela n'a pas duré. Maintenant, vingt-deux ans après sa mort au Collège des Écossais qu'il a fondé à Montpellier, on le tourne plus en dérision qu'on ne l'admire.

Peut-être sa personnalité est trop extravagante pour être prise au sérieux actuellement. De nombreuses anecdotes le concernant ont été colportées par ses étudiants ; ce sont des récits pittoresques. En revanche ils ne contribuent pas à étayer la réputation d'un grand homme. Ils

# Patrick Geddes (1854-1932)

évoquent- de manière vivante- la figure d'un grand esprit, un " personnage " débordant de milliers de projets, de bouffées d'enthousiasme, ne se fixant jamais dans un domaine particulier, toujours fasciné par un sujet, mais sans en approfondir l'étude, éblouissant mais pas réellement éclairant. La vérité c'est que les gens ont un long chemin à faire avant de cerner Geddes et sa " façon de voir les choses ". Sir William Halford l'a suggéré, au même symposium, quand il a dit : " *Quand nous pensons à l'avenir, nous revenons toujours au passé de Sir Patrick Geddes.* " Aucun hommage aussi appuyé n'a été rendu par un architecte vivant à un de ses confrères décedés, et il semble qu'il n'y ait aucune raison de douter de cette affirmation.

Bien que Patrick Geddes ne soit pas natif d'Edimbourg (il est né à Ballater<sup>(\*)</sup> il y a cent ans, le 2 octobre), il n'y a pas de doute, c'est à Edimbourg qu'il a trouvé sa "famille spirituelle". Il y a vécu plus de trente ans et y a rencontré sa première femme, Anna Morton, qu'il a décrite comme sa "compagne idéale", alors qu'il effectuait des recherches dans le Jardin botanique. C'est à Edimbourg que beaucoup de ses projets sont nés et ont porté leurs fruits.

Trois mois après leur mariage, Patrick Geddes et son épouse Anna Morton ont laissé leur bel appartement du 83 Princes Street pour s'installer dans le cœur étriqué de la Vieille Ville, à James Court. (photo ci-contre). Pendant dix ans, ils ont logé là. Leur appartement qui dominait la Forth, au nord, était constitué de deux ou trois logements de leurs voisins ouvriers.

" C'est en vivant que l'on apprend " était la devise de Geddes ; c'est ici que le

couple et leurs deux premiers enfants vécurent au sein de la vieille ville qu'ils ont contribué à réhabiliter. (photographie de H.D. Wyllie)

C'est là qu'il a commencé à s'intéresser à la condition sociale de son époque ; peu de temps après avoir déménagé de son appartement, Princes Street, pour acquérir un taudis, High Street, il est devenu un pionnier dans l'élimination des taudis et l'accueil de la jeunesse. La résidence universitaire, autogérée, qu'il a fondée dans High Street est la première du genre en Europe. Une autre a suivi, *Les jardins de Ramsay*, quelques années plus tard ; c'est devenu le lieu de rencontre de nombreux grands esprits de l'époque. Ce n'est pas surprenant d'apprendre que Geddes a été un grand ami de William Morris<sup>(\*)</sup> qui habitait alors à Lawnmarket.

Un autre projet social auquel a été associé Sir Patrick Geddes est la communauté de Well Court dans le Village de Dean- un exemple pittoresque de sa croyance dans " les relations de bon voisinage " (photographie de H.D. Wyllie)



## LE CERCLE DE GEDDES



Un coin caractéristique des " Jardins de Ramsay " montrant les escaliers extérieurs qui donnent tant de charme aux bâtiments. (photographie de H. D. Wyllie)



Les jours passés à James Court ont été des jours heureux pour Patrick Geddes ou " Le Professeur ", ainsi que l'appellent ses voisins. Ils sont aussi remarquables pour le Cercle Geddes, auquel ont appartenu de brillants jeunes gens de son temps. Mais, comme je l'ai dit, Geddes n'est pas un théoricien de bureau. Pendant qu'il dispensait des cours interminables à ses étudiants (et ses cours, aussi stimulants qu'ils puissent être, étaient interminables) il n'oubliait jamais le but poursuivi. Chaque semaine, " à la maison ", Geddes et sa femme invitaient régulièrement les autres habitants de James Court.

Les dix premières années passées à Edimbourg, il a été affecté au département de Botanique, là où son père l'avait envoyé dix ans auparavant comme jeune étudiant. Les rapports entre Geddes et l'université ont tout une histoire. Comme étudiant, il l'a abandonnée au bout de quinze jours. En tant qu'assistant durant dix ans, et distingué botaniste, on lui a refusé l'accès au Professorat, en dépit d'un rapport de cent pages présentant des témoignages chaleureux de plus de cinquante éminents spécialistes. Curieusement, après tant d'incompréhension et de manque de confiance, il n'aurait pas dû s'installer à Edimbourg. C'est pourtant ce qui s'est passé. Peu de temps après, la récompense arriva d'une façon dont il pouvait difficilement rêver. Une chaire a été spécialement créée pour lui à Dundee College<sup>(\*)</sup>, et son avenir a été ainsi assuré. Ce nouvel emploi ne nécessitait que trois mois de travail universitaire -la période d'été- dans l'année. Le reste du temps, il a pu se consacrer à l'œuvre de sa vie, la fondation d'une cité idéale, où les hommes pourraient

vivre en complète harmonie avec leur environnement. "Lieu de vie - Travail - Peuple" était sa devise. L'homme obéit aux lois de l'environnement comme la flore et la faune dans la campagne, ou comme les événements infimes de la vie à la surface des eaux. L'histoire de son "aquarium", la petite mare vers laquelle il se précipitait comme un enfant pour observer le microcosme kaléidoscopique de la nature, qui changeait sous ses yeux, offre la même réalité que des gigantesques projets qu'il a imaginés. Et c'était bien sûr la même chose. De nos jours, une science est consacrée à cette étude ; c'est l'Écologie.

Pendant qu'il était à Edimbourg, Geddes ne s'est pas seulement engagé dans des projets comme *les Jardins de Ramsay*, il a aussi jeté les bases de l'adorable parc zoologique de la ville, certainement un des plus beaux du Royaume-Uni. Son génie s'est aussi étendu à la sphère littéraire. Il a édité "Les plantes vâtes", œuvre très significative de l'esprit du dix-neuvième ; seuls deux numéros ont paru en 1895. Beaucoup de ce qui y est imprimé relève plus de l'histoire des mentalités que de la littérature ; cependant un des recueils contient une des premières publications d'un écrivain devenu célèbre par la suite Fiona Macclod (William Sharp)<sup>(1)</sup>.

Dans la Tour panoramique, où plus de cinquante mille personnes se sont promenées avec une grande curiosité et peut-être beaucoup d'étonnement, pendant six mois, Geddes a fondé le premier musée sociologique du monde. C'est devenu l'emblème de son travail. Il ne subsiste que quelques éléments de cette extraordinaire création. C'est aux générations futures de la restaurer, pour en faire non un musée poussiéreux mais un centre où seraient

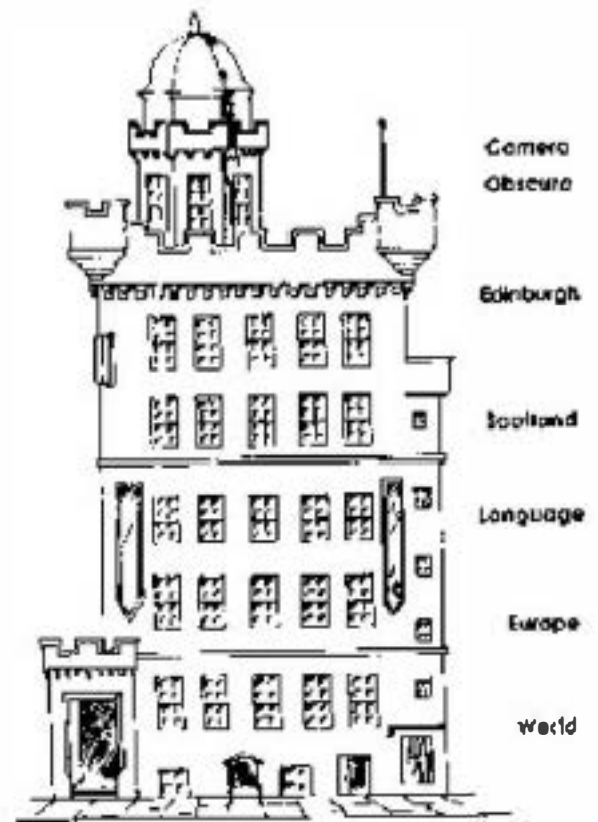


Planche gravée pour Evergreen

présentées des scènes de science-fiction ou d'un avenir plus immédiat.  
(voir l'encadré, NDLR)

## UNE RENOMMÉE MONDIALE

En aucun cas, l'œuvre de Geddes ne s'est cantonnée à Edimbourg. Il a voyagé fort loin tout au long de sa vie. L'Inde, la Palestine, la France, Chypre, les États-Unis ont tous leur héritage de Patrick Geddes. Le grand projet de la Tennessee Valley Authority des États-Unis, un des projets coopératifs les plus grands et des plus novateurs des temps modernes, est inspiré directement par son enseignement.

Pour conclure, qui était Geddes ? un botaniste, un naturaliste, un sociologue, un excentrique, un philosophe, un architecte ? Vous pouvez choisir l'un ou l'autre sans vous tromper. Mais vous vous tromperez quand même, car il était plus que tout cela

# Patrick Geddes (1854-1932)

mis tout ensemble. Il était, comme cet autre grand écossais Hugh Macdiarmid, dont l'ampleur de la pensée étonne et abasourdit, un "esprit novateur".

RIDELL Alain, "Sir Patrick Geddes", 1954, (traduction de Jeanne Vigouroux)

<sup>(a)</sup> Tour panoramique : voir l'encadré

<sup>(b)</sup> Comté d'Aberdeen. (NDLR)

<sup>(c)</sup> William Morris (1834-1896), écrivain, poète, dessinateur et peintre amis aussi architecte britannique, connu pour ses œuvres, pour sa défense de l'environnement et son engagement politique et social. (NDLR)

<sup>(d)</sup> Collège fondé en 1331

<sup>(e)</sup> William Sharp (1855-1906), poète et écrivain écossais, connu sous le pseudonyme de Fiona MacLeod. (NDLR)

La Tour panoramique (photographie de H.D. Wyllie)



Dans son discours pour le Centenaire de Patrick Geddes, le Professeur Crew a fait référence à la Tour panoramique (a) qui a été "l'atelier" de Geddes.

"L'œuvre commencée par Patrick Geddes continue, mais sa progression et sa portée sont entravées par le manque de fonds. Ceux qui en ce jour sont réunis pour célébrer la mémoire de Patrick Geddes pourraient prendre en considération la tour et ceux qui y travaillent, et en faire un mémorial permanent dédié à cet homme célèbre. Contrairement à beaucoup d'autres, ce monument présente le grand avantage d'être occupé par des activités scientifiques sources de nouveaux savoirs. Ces connaissances pourront rendre service à l'humanité pour trouver sa voie dans un monde déroutant

Aujourd'hui, la Tour panoramique est une ruche d'activités fondées sur les idées et les principes de Geddes. Bientôt, on espère, son aspect sera rehaussé par une nouvelle avant-cour. Il est aussi proposé d'ajouter une deuxième "camera oscura".

Traduction de Jeanne Vigouroux

(a) la Tour observatoire ou Tour panoramique, Outlook Tower. Cette tour est déjà équipée en 1854 d'instruments d'optique par la fille d'un célèbre facteur d'optique d'Edimbourg. Geddes l'achète en 1892 et en a fait, seulement à partir de 1906, un instrument pédagogique idéal. "Vivendo discimus" la devise inscrite à l'entrée de la Tour panoramique en témoigne. L'organisation spatiale permet un découpage du savoir géographique qui amène l'étudiant du particulier au général. Le visiteur commence par l'étage supérieur. Là, dans la chambre noire -camera oscura (b), il peut visualiser, sur les murs, la ville

# Patrick Geddes (1854-1932)

d'Édimbourg et ses environs. L'étage inférieur est consacré à l'évolution historique d'Édimbourg, sa situation présente et son potentiel dans l'avenir. Au sol, on peut regarder une immense carte d'Écosse et aux murs des illustrations et des tableaux sur l'histoire et la géographie de ce pays. L'étage suivant est, lui, consacré à l'Empire britannique (avec un emplacement spécial sur les États-Unis) et à la diffusion de la langue anglaise. On voit plus bas l'Europe et au rez-de-chaussée le monde. L'enseignement est d'abord visuel et spectaculaire au sens étymologique du terme. Patrick Geddes multiplie les représentations graphiques : des cartes, des maquettes, des bas-reliefs, des dioramas, des photographies, etc. De magnifiques vitraux, situés dans l'escalier, illustrent une vision symbolique de la pensée et des savoirs, autour de l'Obélisque et de l'Arbre de vie.

Cette tour a inspiré d'autres constructions, en particulier le Musée Belvédère de Dôme réalisé sous l'égide de Paul Reclus, fervent disciple de Patrick Geddes à Edimbourg puis à Montpellier. Ce sera le sujet d'un prochain article. (NDLR)

Élévation schématique de l'Outlooktower, Patrick Geddes, Cités en évolution, 1915

Arbre de la connaissance (ci-contre) (vitrail de l'Outlooktower)

(b) Camera oscura ou obscura (chambre noire) : la "camera obscura" possède un minuscule trou sur la face avant ; les rayons lumineux se déplaçant en ligne droite, il apparaît sur la paroi opposée une image inversée (gauche, droite) et

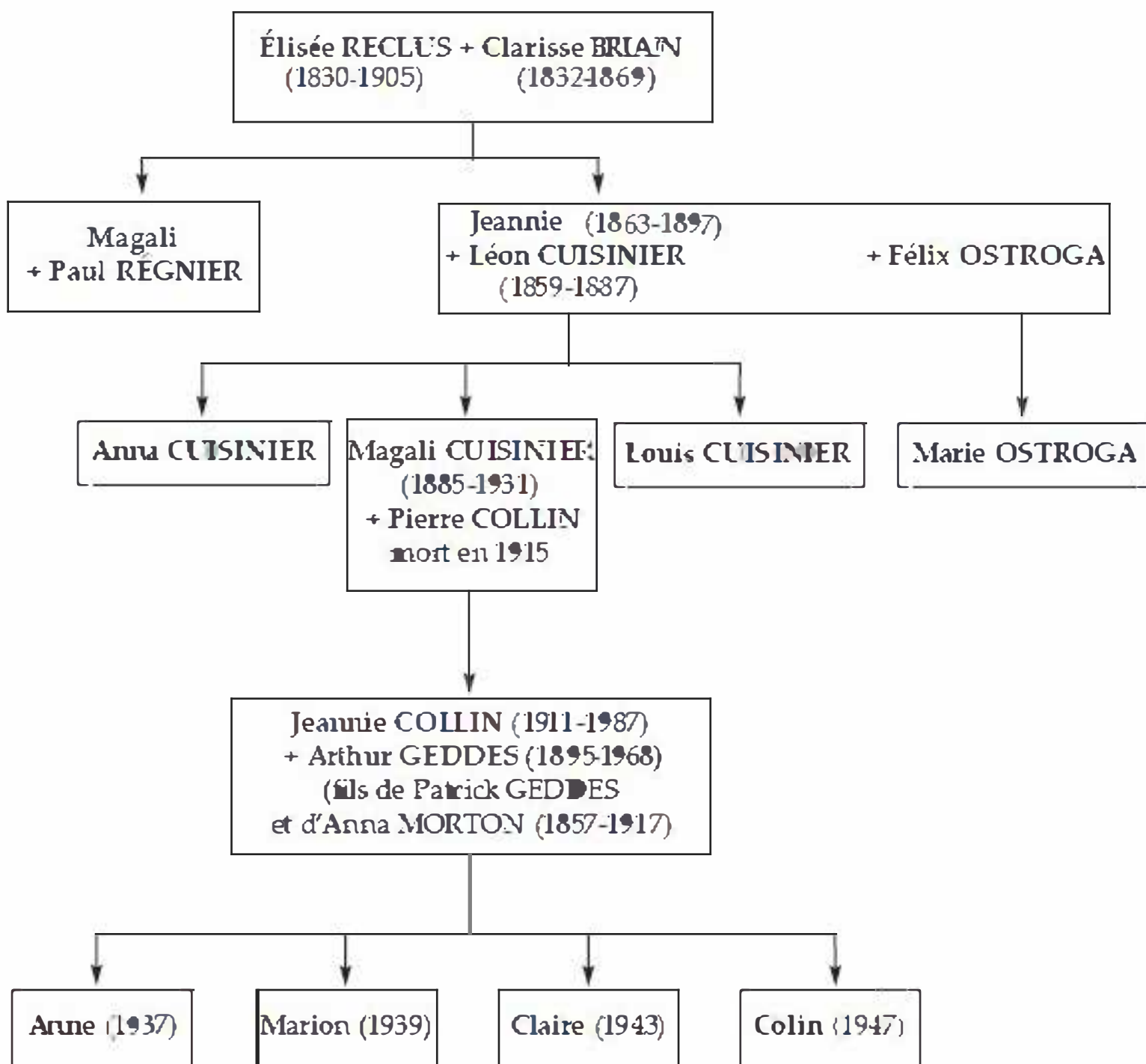
renversée (haut, bas) de l'objet regardé. Les proportions sont conservées. L'instrument est dit : "objecti", car il respecte l'objet qu'il examine. Cette attraction optique, connue dès la Renaissance, est en vogue à l'époque victorienne. C'est ce principe qui est à l'origine de l'appareil photographique. (NDLR)



# Patrick Geddes (1854-1932)

## LIENS GÉNÉALOGIQUES ENTRE LES RECLUS ET LES GEDDES

*Tous nos remerciements à Marion Geddes pour les renseignements fournis*



# Paul Revere (1735-1818)

Héros d'origine foyenne, de l'Indépendance américaine

A.  
deBRIANSON



LA RÉCENTE COMMEMORATION de la victoire franco-américaine de Yorktown (1781) a rappelé le rôle éminent joué par la France dans la guerre d'Indépendance américaine. Nous voudrions, aujourd'hui faire revivre la figure de l'un des artisans de cette Indépendance, Paul Revere, Bostonien d'origine foyenne.

Paul Revere - ou plutôt Paul Rivoire, nom réel de ses ancêtres foyens - patriote ; soldat, artiste de talent puis industriel renommé, est, aux États-Unis, une véritable figure de légende, " l'homme de la chevauchée ", à qui le poète américain Longfellow consacra d'admirables vers, dont nous citons les plus évocateurs :

*"So through the night rode Paul Revere  
And so through the night went his cry of alarm,  
To every Middlesex village and farm;  
A cry of defiance and not of fear,  
A voice in the darkness, a knock at the door,  
And a word that shall echo forevermore"*

Nous nous sommes permis de laisser ces vers dans leur langue maternelle, car leur rythme, tout autant que celui des décamètres du "Roi des Aulnes" de Goethe, évoque le martèlement des sabots du coursier lancé au grand galop.

Plusieurs familles Rivoire ont été dénombrées dans le pays de Sainte-Foy, sans que l'on puisse affirmer qu'elles

descendent toutes d'une souche unique.

Nous nous contenterons de citer ici nos connaissances, encore très fragmentaires, exprimant l'espoir que des recherches futures permettront de compléter l'identité des Rivoire foyens :

## À Sainte-Foy même :

- En 1669, Daniel Rivoire, marchand, habite la rue Saint-Jacques - la rue Alsace-Lorraine actuelle.
- Le 29 octobre 1672, baptême de Jean Rivoire, fils de Daniel et de Jeanne Barathon, parrain Jean Rivoire et marraine Jeanne Jauge.
- Le 11 novembre 1692, baptême de Mathieu Denoit fils de Pierre Denoit, bourgeois et de Marie Rivoire, parrain Mathieu Mestre, marraine Susane Bricchau.

Peut-être s'agit-il de membres de la même famille ?

## À Sainte-Foy encore :

Quartier de Leymarie, à partir de 1686, habitent les "hoirs de Daniel Rivoire" - peut-être le même que le Daniel ci-dessus mentionné - composés de sa veuve, décédée entre 1701 et 1706 - et d'une servante.

## À Sainte-Foy toujours :

En 1732, Pierre Rivoire, quartier de Lajonie et Jean Rivoire, avocat, époux de Marie Constant.

En 1777, vivaient à Sainte-Foy, Pierre Rivoire orfèvre et Mathias Rivoire,

## Héros d'origine foyenne, de l'Indépendance américaine

---

chirurgien, fils de Mathias Rivoire (décédé avant 1752) marié en 1740 à Jeanne Baysselance (1716-1752) <sup>1</sup>.

### À Saint-Seurin-de-Prats :

Le 16 mars 1754, baptême de Jean Rivoire, fils de Jean et d'Isabeau Denoit.

### À Eynesse :

Mathieu Rivoire épouse le 5 avril 1768 Anne de Bellerieu, fille de feu Jean de Bellerieu, écuyer, Sr de la Grace et de feu Elisabeth Bayle de la Charbonnière. Ils ont un fils, Jean - encore !- baptisé le 5 octobre 1772.

Il semble que ce soit Mathieu, qui habitait peut être la Martet, qui ait correspondu avec Paul Rivoire, notre héros, après la guerre d'Indépendance.

### À Thoumeyragues :

De 1703 à 1711, Jean Rivoire, qualifié de "bourgeois et fermier" est le plus imposé de la paroisse. Il a une servante, un métayer et des locataires, Apollos Rivoire et ses sœurs.

### À Riocaud :

De 1701 à 1713, Isaac Rivoire - le propre grand-père de notre héros - est également le plus imposé. Il est qualifié de "bourgeois" et a "un valet, une servante, un métayer", il paie, au total, en 1701, 16 livres au titre de la capitation <sup>2</sup>.

Très tôt, la plupart des Rivoire - sinon tous les Rivoire - embrassent la Réforme, ce qui rend encore plus difficiles les recherches d'État-civil les concernant, et leur vaut tracasseries et persécutions :

Un Paul Rivouar - première altération du nom. Germanique, celle-là - est signalé

en 1688, réfugié à Francfort sur le Main, venant de Sainte-Foy.

Si l'on en croit Guinodie, un Rivoire, marchand drapier, fut poursuivi pour avoir, lors de l'Assemblée du Faugua, près de Sainte-Foy, le 21 février 1745, lu " de sa voix portante " la Bible pendant deux heures <sup>3</sup>.

Simon, le plus jeune frère d'Isaac quitte la France "pour cause de religion" en 1705 et via la Hollande se réfugie à Guernesey où il aurait exercé la profession de chirurgien.

Apollos Rivoire, fils d'Isaac et père de notre Paul, fut baptisé à Riocaud le 30 novembre 1702, son parrain fut Apollos Rivoire, son oncle - peut-être le " locataire " de Thoumeyragues - et sa marraine, Anne Maumont, sa tante <sup>4</sup>.

À l'âge de 13 ans, le 21 novembre 1715, il s'embarque à La Rochelle et va retrouver à Guernesey, son oncle Samuel qui lui fournit la somme nécessaire pour gagner les colonies anglaises d'Amérique du Nord.

Nous le retrouvons à Boston, capitale de la colonie du Massachusetts, où il exerce la profession d'ouïèvre, où il épouse le 19 juin 1729 Déborah Hitchbourn et où il meurt le 22 décembre 1754, laissant plusieurs enfants.

Mais auparavant, estimant son nom peu compatible avec la langue anglaise, il l'avait transformé en Revere, imitant en cela quelques exemples illustres : Dupuis devenu Deplaw et de Lannault devenant Delano (les ancêtres des Roosevelt).

# Paul Revere (1735-1818)

## Héros d'origine française, de l'Indépendance américaine

---

Paul Revere, notre héros, troisième enfant d'Apollon, naît à Boston le 1<sup>er</sup> janvier 1735 et dès son jeune âge, fréquente l'école publique de la rue Bennet: où, par mesure d'économie, il apprend à écrire en gravant ses lettres au moyen d'un fil de plomb sur un copeau d'écorce de bouleau.

Jeune encore, il entre dans l'atelier paternel et se distingue vite par son habileté à façonner et graver les objets en argent; en 1754, il prend la suite de son père décédé.

La guerre de Sept ans l'arrache à ses occupations; en 1756, il sert en qualité de lieutenant dans un régiment américain de l'armée anglaise et participe à la prise de Crown Point sur les forces franco-canadiennes de Montcalm, puis tient garnison au Fort Edward, près du lac George (Lac Champlain).

Cette même année, à l'âge de 21 ans, il épouse Sarah Orne, en secondes noces, en 1773, Rachel Walker: il aura au total 16 enfants; c'est pourquoi, lorsque, de France, Mathieu Rivoire prend contact, après la fin de la guerre d'Indépendance, avec notre héros, il y a déjà à Boston plus de Rivoire qu'à Sainte-Foy.

Rendu à la vie civile, Paul Revere développe ses activités: gravure sur cuivre, fabrication de dents artificielles - et améliore sa technique.

Mais, surtout, il va dès 1763, s'associer à la résistance de ses compatriotes du Massachusetts contre les lois anglaises.

À cette époque, en effet, pour la Couronne britannique, les 13 colonies de la Nouvelle-Angleterre constituaient

uniquement une source de matières premières et un marché pour les produits manufacturés. Sans qu'il soit question de créer en Amérique même une industrie de transformation, politique que ne pouvait admettre la bourgeoisie autochtone naissante.

Le Parlement britannique et le Colonial Office ne tardent pas à instituer des taxes abusives et instaurer des mesures vexatoires: droits de timbre, taxe sur le thé, désarmement des milices... Les Bostoniens répondent en se groupant en Sociétés secrètes - notamment "Les Fils de la Liberté", "Le Comité des faubourgs Nord", "Le Club de la Chambre longue" dans lesquels milite notre Paul Revere - qui préparent de plus en plus ouvertement la Révolte.

Pour sa part, Paul Revere, s'étant rendu compte de l'impact de l'image sur ses concitoyens, réalise et diffuse, afin d'éveiller la conscience politique des Bostoniens, un certain nombre de gravures sur cuivre:

- portrait du Docteur Mayhew,
- scène allégorique concernant le droit de timbre,
- réunion de la Chambre des Représentants américains, puis, lorsque la situation se dégrade,
- débarquement des troupes anglaises (1768),
- massacre de Boston (1770).

Le 16 décembre 1773, afin de s'opposer à la perception de la taxe sur le thé, une vingtaine de jeunes Bostoniens, dont Paul Revere, déguisés en Indiens Choctaws, jettent à la mer la cargaison des navires anglais. Le gouverneur de Boston,

## Héros d'origine foyenne, de l'Indépendance américaine

---

le général Gage, répond en fermant le port de la Vieille église du nord.

Dès lors, les patriotes américains, que l'on commence à appeler Insurgents, préparent au grand jour l'insurrection : milices locales au moral élevé mais mal équipées contre forces régulières anglaises soutenues par quelques propriétaires terriens.

Paul Revere se transforme alors en "chevaucheur", c'est-à-dire en envoyé extraordinaire itinérant : en 6 jours, il se rend à Philadelphie (Pennsylvanie), puis à Portsmouth (New Hampshire) et à New-York, et il rapporte l'adhésion de ces colonies au mouvement bostonien.

Mais la chevauchée la plus célèbre de notre héros, celle que l'on appelle maintenant "la chevauchée fantastique" date du 19 avril 1775, jour du déclenchement de la guerre d'Indépendance à laquelle elle assura un début heureux.

À cette date, le général Gage avait deux préoccupations : mettre à l'abri les dépôts de munitions que les milices commençaient à piller et arrêter les deux meneurs du mouvement bostonien, John Hancock et Samuel Adams, réfugiés à Lexington au nord-ouest de Boston. Un corps anglais de 800 hommes fut préparé en grand secret à cet effet : il devait remonter la rivière Charles, s'emparer des Insurgents de Lexington et mettre la main sur le dépôt de Concord.

Ces dispositions furent connues du "comité de sûreté" insurgent de Boston qui décida qu'un chevaucheur irait porter l'alarme à Concord et Lexington, le signal du départ devait être donné par deux lanternes allumées au sommet du clocher

de la Vieille église du nord. Le chevaucheur désigné fut tout naturellement notre Paul Revere qui, dès les lanternes allumées, traversa la rivière Charles en barque et, sautant en selle, remonta la rive gauche de la rivière vers Concord et Lexington.

Échappant de peu à la capture, à deux reprises, il chevaucha toute la nuit du 18 au 19 avril 1775 et non seulement parvint à prévenir les Insurgents de Concord et Lexington du mouvement des Anglais, mais encore alerta tout au long de sa route les miliciens - les "Minutemen", prêts à prendre les armes en une minute village après village, ferme après ferme.

Quand le colonel anglais Smith parvint, avec ses six compagnies devant Lexington et Concord, les milices étaient en force. Malgré un violent combat - le premier de la guerre d'Indépendance - il ne put remplir sa mission et se replia sur Boston.

On connaît la suite !

Réfugié à Charleston, Paul Revere déploie une activité inlassable : il fabrique les premiers billets de banque américains destinés au paiement des troupes, dont il grave lui-même les planches ; il monte de toutes pièces une fabrique de poudre et, à la demande du président Washington, répare les canons abandonnés, encloués, par les Anglais.

En 1776, les forces britanniques évacuent Boston ; un régiment d'artillerie est aussitôt formé dans la ville, Paul Revere y est nommé Major (Chef d'escadron) puis lieutenant-colonel ; avec ce régiment il participe à l'expédition de Penobscot et commande le Fort William.

# Paul Revere (1735-1818)

## Héros d'origine foyenne, de l'Indépendance américaine

---

À la fin de la guerre il contrôle, par ordre du Congrès, l'ensemble des fonderies de canon des Insurgents.

Le traité de Versailles ayant reconnu l'Indépendance des États-Unis (1783), Paul Revere reprend ses nombreuses activités industrielles et commerciales : il crée à Boston des manufactures de quincaillerie et de chaussures dont il assure la vente dans ses propres magasins.

En 1792, il met en service une fonderie de cloches dont sont issues la plupart des cloches garnissant, il y a encore 50 ans, la majorité des clochers de la Nouvelle-Angleterre.

Mais il fut surtout le pionnier américain de l'industrie du cuivre : il mit au point un procédé de laminage des feuilles de cuivre, construisit plusieurs usines à Canton (Massachusetts) et, en 1801, fonda la "Revere Copper Company" qui, encore de nos jours, prospère sous la direction de ses descendants.

Le rôle de Paul Revere ne fut pas moindre sur le plan politique : il fit adopter par le nouvel État du Massachusetts la Constitution des États-Unis, fonda et fut le premier président de l'Association charitable des industriels du Massachusetts et, aussi, aux côtés de son ami Samuel Adams - gouverneur de l'État - il posa la première pierre de la Maison d'État à Boston.

Il mourut à Boston le 10 mai 1818, âgé de 83 ans et fut enterré au vieux cimetière de Granary, aux côtés de Samuel Adams et John Hancock, ses compagnons de lutte pour la liberté du Massachusetts.

Le souvenir de Paul Revere demeure très vivace aux États-Unis où il se perpétue dans les livres de classe des petits Américains, sur les affiches de l'American Legion et, tout spécialement, à Boston où sa statue à cheval, se dresse à proximité de la Vieille église du Nord - celle-là même où furent hissées les lanternes du 18 avril 1775 - et dans le musée, installé dans la maison qu'il habita de 1770 à 1800, où est exposé, entre autres, le "Bol de la Liberté", sa plus célèbre œuvre d'orfèvrerie.

Toutefois, la "Chevauchée de minuit" et, par voie de conséquence, Paul Revere, "l'homme de la chevauchée" ne seraient peut-être pas devenus des symboles de la liberté du Nouveau monde, sans l'œuvre poétique que leur consacra Longfellow en 1860.

C'est cette œuvre, ou tout au moins ses derniers vers, qui nous servira tout naturellement de conclusion :

*"Ainsi au travers de la nuit galopa Paul Revere  
Et ainsi au travers de la nuit passa son cri d'alarme,  
Sur chaque village et sur chaque ferme du Middlesex,  
Un cri de défi et non de frayeur,  
Une voix dans l'obscurité, un coup à la porte,  
Et un mot qui fera écho à jamais !  
Car, retentissant dans le vent d'une nuit du passé,  
A travers toute notre Histoire et jusqu'à sa fin,  
Le peuple s'éveillera et écoutera, pour entendre  
Le martèlement des sabots du coursier  
Et le message de minuit de Paul Revere."*



Paul Revere - "Midnight Ride"  
La Chevauchée de la nuit du 18 au 19 avril 1775

## ANNEXE

### Essai de généalogie de la famille Rivoire

Une telle généalogie est d'autant plus difficile à établir que les archives de l'état-civil de la paroisse de Riocaud du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'ont pu être retrouvées et que les actes d'état-civil des protestants, établis de 1770 à 1791 dans une quasi-clandestinité, ne sont connus de nous que d'une manière très fragmentaire.

Nous proposons toutefois, l'ébauche d'arbre généalogique qui suit, demandant aux chercheurs des années à venir, de compléter, de confirmer ou d'infirmer ces données, pour le plus grand bien de l'histoire du Pays de Sainte-Foy.

## NOTES

<sup>10</sup> Cette Jeanne Baysse lance pouvait être la sœur de Jean Baysse lance, procureur d'offices (1707 - 1779) donc fille d'Abraham Baysse lance (1675 - 1741) et de Marie Grenier. - Archives du Docteur Oscar Baysse lance, d'Eymet (1853 - 1943).

<sup>11</sup> Somme importante pour l'époque, surtout en milieu rural, mais qu'il est difficile de comparer à nos francs actuels ; rappelons simplement que les dépenses annuelles de la Jurade de Sainte-Foy d'élevaient en 1714 à 1 000 livres et celles de Castillon en 1723 à 231 livres seulement.

<sup>12</sup> Une autre source indique, comme lecteur de la Bible, un Bricheu de Larmane. On peut admettre qu'au moins deux personnages se soient succédés dans la

# Paul Revere (1735-1818)

## Héros d'origine foyenne, de l'Indépendance américaine

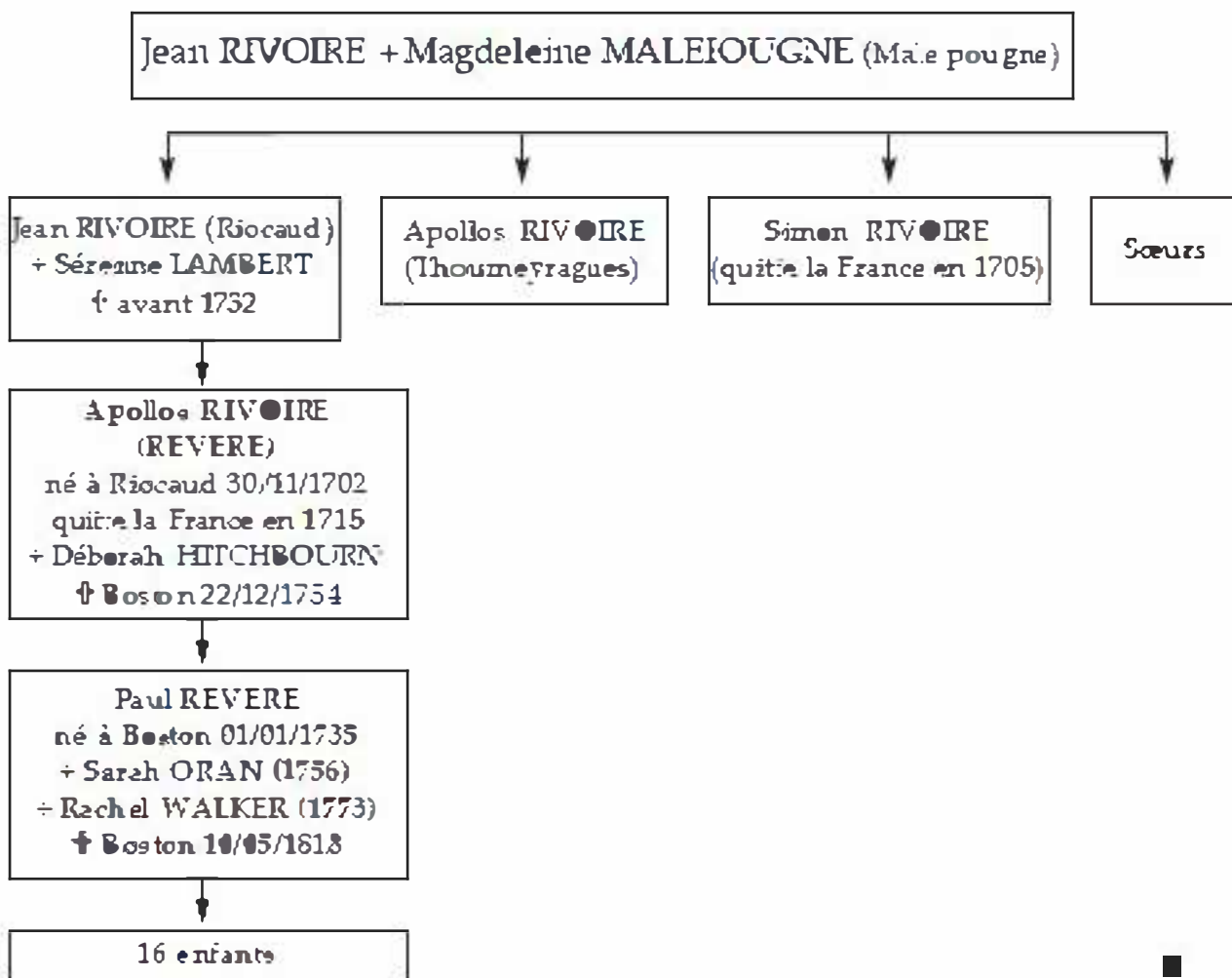
chaire portative et apportée dans un sac " pour lire l'Évangile.

<sup>(\*)</sup> Cette affirmation devrait être rédigée au conditionnel. Voir l'annexe ci-dessus.

N.B. - Nous reproduisons cet article d'A de Brianson paru dans le Cahier n°3 - Année 1982 des Amis de Sainte-Foy et sa Région, pour le 190<sup>e</sup> anniversaire de la mort de ce héros américain d'origine foyenne

### BIBLIOGRAPHIE

- État-civil de Sainte-Foy et des communes avoisinantes.
- Rôles d'imposition de Sainte-Foy et des communes avoisinantes.
- "Appleton's Encyclopedia of American Biography " Part V, 1888.
- "Paul Revere" John Hancock, 1930.
- "Paul Revere, the World he lived in" Edith Forbes 1942.
- "Histoire de Libourne" Guinodie 1845.
- "Poetical works" Henry Wadsworth, Longfellow.



# Sauvetage d'un patrimoine :

## l'Office de tourisme du Pays Foyen



MONSIEUR LUCIEN COURGET, qui a participé durant "30 ans au moins au journalisme local", nous a adressé des renseignements et des photographies qui appellent à reconstituer les étapes de l'acquisition par la ville de Sainte-Foy-La-Grande de l'immeuble sis 102 de la rue de la République et 25 rue Jean-Jacques Rousseau.

Une carte postale de 1938 (ci-dessous) montre l'état des lieux à cette époque quand les parents de monsieur Courget ont acheté la maison à tourelle datée "1590" au-dessus de la lucarne. Les travaux extérieurs n'ont

pu être entrepris par des professionnels, l'entreprise Ferchaud, qu'en 1947, après accord de la commission d'urbanisme du 4 janvier 1947. La réfection du chapiteau de la tourelle a été réalisée par des entreprises agréées par les Bâtiments de France en 1968. La girouette a été restaurée par Pierre Courget. La tourelle était classée au répertoire supplémentaire des Monuments historiques. Les travaux ont été exécutés selon les plans et instructions de l'architecte départemental des Bâtiments de France. Les bois de l'ossature de la charpente du chapiteau ont été choisis et montés à l'identique de l'ancienne et les ardoises ont été taillées spécialement par l'entreprise Grimonprez de Pineuilh.

Danièle  
PROVAIN



à droite Monsieur GRIMONPREZ

# Sauvetage d'un patrimoine :

## l'Office de tourisme du Pays Foyen

---

Madame Veuve Courget a financé à hauteur de 4 000 francs pour 760 francs de subvention de l'État.

### Première acquisition :

le 13 juillet 1972, monsieur Lucien Courget et mademoiselle Danièle Tilhet sa nièce, vendent à la commune de Sainte-Foy-La-Grande, monsieur Lart étant maire, Étude de monsieur Jacques Conil, le n°135 de la section AB du cadastre, en vue d'y installer des services municipaux : opération décrétée d'utilité publique, délibération du Conseil municipal du 26 avril 1972 approuvée par la Sous-préfecture de Libourne le 26 juin 1972, prix 80 000 francs.

Le descriptif établi par les Monuments historiques dit :

*"Gros œuvre solide, couloir central, à gauche bureau du Syndicat d'initiative, à droite belle salle à manger. 1<sup>er</sup> étage, salle de bain dans la tour.*

*Succession de Pierre Courget décédé le 11 octobre 1956 et son épouse Irma Bordenie décédée le 2 octobre 1970.*

*Libre sauf une pièce du rez-de-chaussée louée au Syndicat d'initiative 1 800 francs par an. La valeur vénale de l'immeuble en cause, compte tenu de sa situation peut être fixée entre 70 000 et 80 000 francs.*

*Parcelle 135, contenance 86 centiares."*

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1948, une convention existait entre le docteur Grellier président du Syndicat d'initiative et monsieur Pierre Courget pour la location du Syndicat

d'initiative, renouvelable par tacite reconduction et ce bail a duré jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1972.

### Deuxième acquisition :

immeuble situé 23 rue Jean-Jacques Rousseau, lieu-dit : Ville Nord, section AB 136 du cadastre rénové, superficie 60 centiares. Le Conseil municipal donne son accord le 26 octobre 1972 pour un prix de 20 000 francs.

La transaction a lieu le 31 janvier 1973.

Monsieur Daniel Cuny et madame Marie-Thérèse Alday par l'intermédiaire de monsieur René Jouhanneau, agent immobilier à Sainte-Foy-La-Grande vendent à la commune de Sainte-Foy leur immeuble chez monsieur Henri Château notaire à Sainte-Foy.

### Troisième acquisition :

Immeuble Sandeau sis 96 rue de la République. C'est le bâtiment le plus ancien avec ses murs en bois, pierre et torchis. Sa façade aux nombreuses sculptures de bois témoigne d'une belle qualité architecturale et donne à l'ensemble un grand attrait. La parcelle AB 133 d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>, 42 m<sup>2</sup> de surface au sol, est estimée par les Domaines à 49 000 francs.

Le Conseil municipal en date du 30 mai 1978 se prononce pour son acquisition. Le 10 novembre 1978, monsieur Ernest Sandeau coiffeur vend cet immeuble à la commune de Sainte-Foy-La-Grande. Acte, Étude de Maître Bétous, notaire à Port-Sainte-Foy.

# Sauvetage d'un patrimoine : l'Office de tourisme du Pays Foyen

## Quatrième acquisition :

21, rue Jean-Jacques Rousseau.

Construction ancienne qui jouxte l'immeuble municipal du Syndicat d'initiative : section cadastrale AB 137, contenance 1 are 41 centiares. Propriétaires monsieur Jean-Robert Ossard huissier et son épouse madame Jeanne Barras.

Le Conseil municipal dans sa séance du 27 août 1981 autorise l'acquisition décrétée d'intérêt public. La vente a lieu à l'Étude de monsieur Robert Laumond, notaire à Sainte-Foy, le 23 décembre 1981 pour 224 000 francs.

Dans cet immeuble sont logés monsieur et madame Rizetto agents communaux et le loyer mensuel sera de 400 francs à dater du 16 janvier 1982.

## Cinquième acquisition :

Immeuble Bagilet, 98 rue de la République. Référence cadastrale AB 134, superficie 78 m<sup>2</sup>. (Voir plan page 28)

Vente à l'amiable autorisée par délibération du Conseil municipal du 22 janvier 2002, pour extension du musée municipal.

La direction des Services fiscaux a fait l'estimation suivante le 12 octobre 2000: 120 m<sup>2</sup> à 1 100 francs, soit 132 000 francs (hors taxes et droits d'enregistrement). Le prix de vente est fixé à 22 135 euros (145 200 francs).

La transaction a lieu le 7 juin 2002.

Vente consorts : mademoiselle Janine Chavaroche, madame Simone Bagilet et madame Claude Baudry.

Notaire, Maître Françoise Faure, successeur de Maître Beylard.

Pour conclure ce bref historique, disons qu'on retrouve aujourd'hui un patrimoine remembered tel qu'il se trouvait au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans son étude historique, monsieur D. Boullanger, architecte du patrimoine qui a travaillé sur les Archives départementales de la Gironde, écrit : *"L'occupation historique de ces maisons urbaines reflète toute la diversité de l'activité de ces quatre derniers siècles. Elles furent occupées tour à tour par un consul de la ville, un potier 'd'étaings', des maîtres de bateaux, peut-être une sage-femme, un cordonnier, deux curés, un maître écrivain, et bien d'autres. L'organisation historique de ces maisons est classique : échoppe et/ou habitation au rez-de-chaussée, habitation au premier étage, greniers au second."*

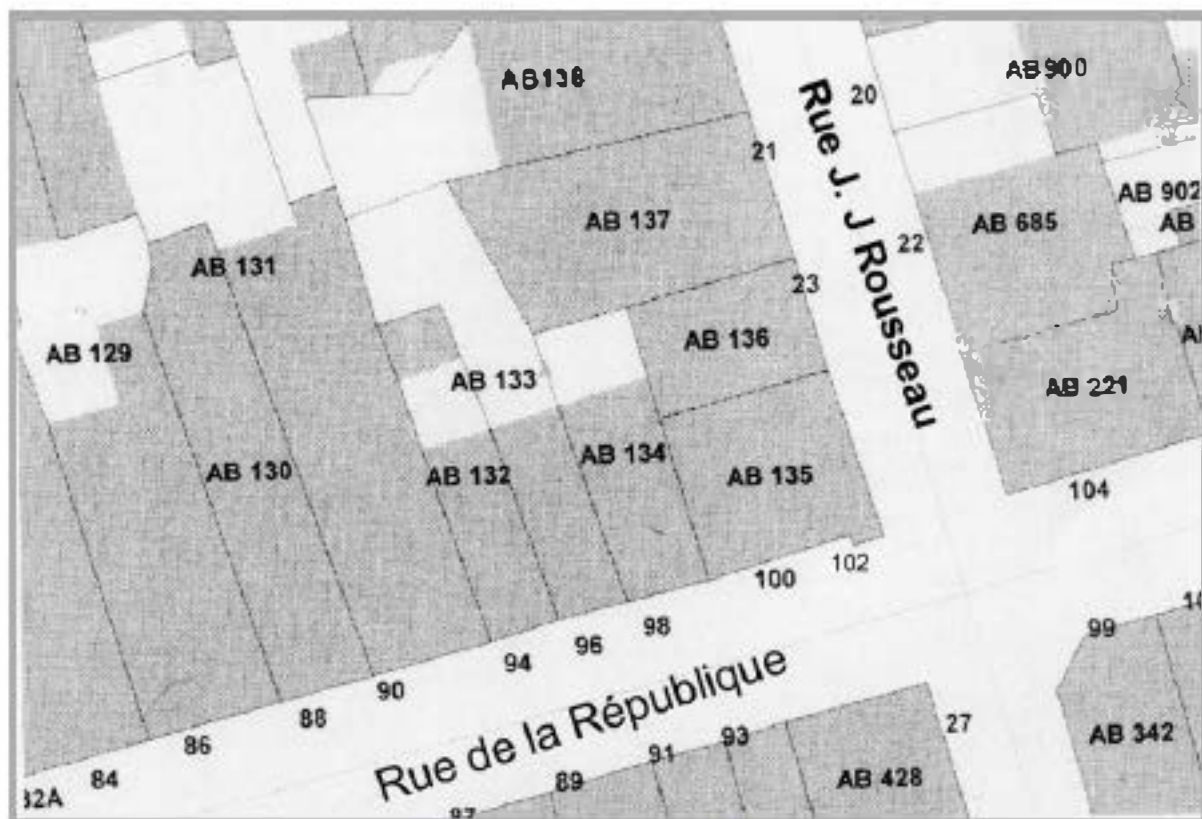


photo Claude STROH, 1990

# Sauvetage d'un patrimoine :

## l'Office de tourisme du Pays Foyen

---



Cadastrre rénové - Sainte Foy la Grande



Nom des acrobates ?

# PELEGRUE

## du Moyen-Âge à la Révolution (suite)

---

### LA HALLE DE PELLEGRUE



L'ÉLEMENT PRINCIPAL de la ville neuve, c'est la halle. C'est là que se déroule le marché. C'est également sous cette halle que la population est convoquée par la jurade lorsque l'église ne peut contenir celle-ci. C'est surtout le lieu vital de la vie économique de la ville.

Elle est généralement située au centre de la cité. C'est autour de la halle que les lots constructibles sont arpentés, et que la ville va s'édifier.

Mais c'est le lieu où l'on va entasser le bois, le foin, ou la récolte en attendant de l'entreposer dans la cave ou le grenier.

C'est également là que vont se dérouler les adjudications à la chandelle, ou bien encore que le tribunal va se réunir pour sanctionner le fraudeur.

Si c'est l'édifice clé de la vie communautaire, il est aisé de comprendre les raisons pour lesquelles la jurade prend des dispositions allant parfois jusqu'à l'extrême sévérité vis-à-vis de ceux qui la mettent en péril.

La halle de Pellegrue est située au centre d'une place de forme trapézoïdale. Elle forme un carré de 22,5 mètres de côté, ce qui est relativement important, la halle de Beaumont du Périgord ne mesure que

8,5 mètres sur 16.

Sa couverture est à quatre pans et recouverte de tuiles creuses. Elle est portée par des piliers en bois de chêne. Le 14 mai 1530, le sieur Dauguet, scieur de long est sollicité pour remplacer trois de ces piliers de "chaisne mar ? servant de pilhers à la alhe du présent lieu."

Les côtés Nord et Ouest sont fermés à la pluie et au vent. Le côté Est comporte, placées à hauteur des mangeoires à chevaux, tandis que le côté Sud abrite les mesures à grains en pierre et cuivre. Le sol est pavé en pierres de taille.

La halle de Pellegrue va subir les agressions du temps et du climat : pluies, grêles, gel. L'administration de la ville va prendre de nombreuses dispositions pour réparer les dégâts.

Mais au cours des siècles, faute de réparation l'édifice va se dégrader entraînant la disparition des marchés.

Le 10 janvier 1776 la halle sera reconstruite à neuf selon les mêmes dispositions que l'ancienne, et pour redonner un nouveau souffle aux marchés locaux, il sera décidé de prendre les mêmes dispositions que le 26 mars 1648.

"Obligation aux manants sans distinction de sexe ni de qualité de fréquenter les marchés sous peine de dix livres d'amende pour la première infraction,

Alain  
PIMOUGUET

*du double si récidive, et de cent livres en cas de nouvelle récidive."*

L'effet sera bénéfique, les foires et marchés reprendront vie. Au début du dix-huitième siècle une partie de cette halle appartient à cinq familles qui vivent dans la cité : Simon Beaunacq, Hellie Rat, Mathieu Charfoton, Pierre Rénateau et Etienne Bailhon.

Ces "places de halle" appartiennent aux marchands et commerçants de la ville. Elles servent d'abattoir et d'étal aux bouchers de la cité.

En 1834 l'une d'elles appartient à Jean Lambert boucher à Pellegrue qui vend celle-ci et son magasin à Jean Galleteau boucher de Monséjour. La vente est enregistrée par Jean Paquier, notaire en la cité et porte sur *"le droit de banc et place qu'il a à la halle du dit chef-lieu de la commune de Pellegrue, au couchant d'icelle halle ayant sept pieds et demi de largeur (2,50 mètres) sur quinze de longueur (15 mètres) entre le banc et place du sieur Mondon et celui de Greton, et tel qu'il a acquis du dit acquéreur par acte du douze décembre 1825, demeurant compris le plancher et bois qui sont maintenant un banc et place de même que les barres, poulies et anneaux ..."*

Cette place sera revendue en 1847 par le dit Jean Lambert à Pierre Marveillau, marchand tailleur à Monséjour pour le prix de 65 francs *"à l'exception des planchers et bois qui y étaient alors mais qui n'y sont plus aujourd'hui. Toutefois le dit Lambert se réserve pendant sa vie le droit d'y pouvoir tuer le bétail nécessaire à sa boucherie, tous les jours, sauf ceux des foires et des marchés à Pellegrue."*

Cette situation va durer jusqu'au 14 août 1902 où l'on retrouve toujours cinq familles propriétaires des lots : les familles Luret, Guittet, Mourgues, Bert et Paquier.

À cette date le conseil municipal va prendre la décision de démolir cet édifice en ruine afin de le remplacer par un projet de l'architecte bordelais, Bontemps.

Le conseil va également décider de reconstruire un abri avec les matériaux de récupération sur la place du marché aux cochons. Ce projet ne sera pas suivi d'effets, ces matériaux étant trop endommagés.

## L'ABREUVOIR ET LE LAVOIR DE VILLE

La partie Nord de la ville est bordée par des douves qui protègent l'accès au château de Godemine.

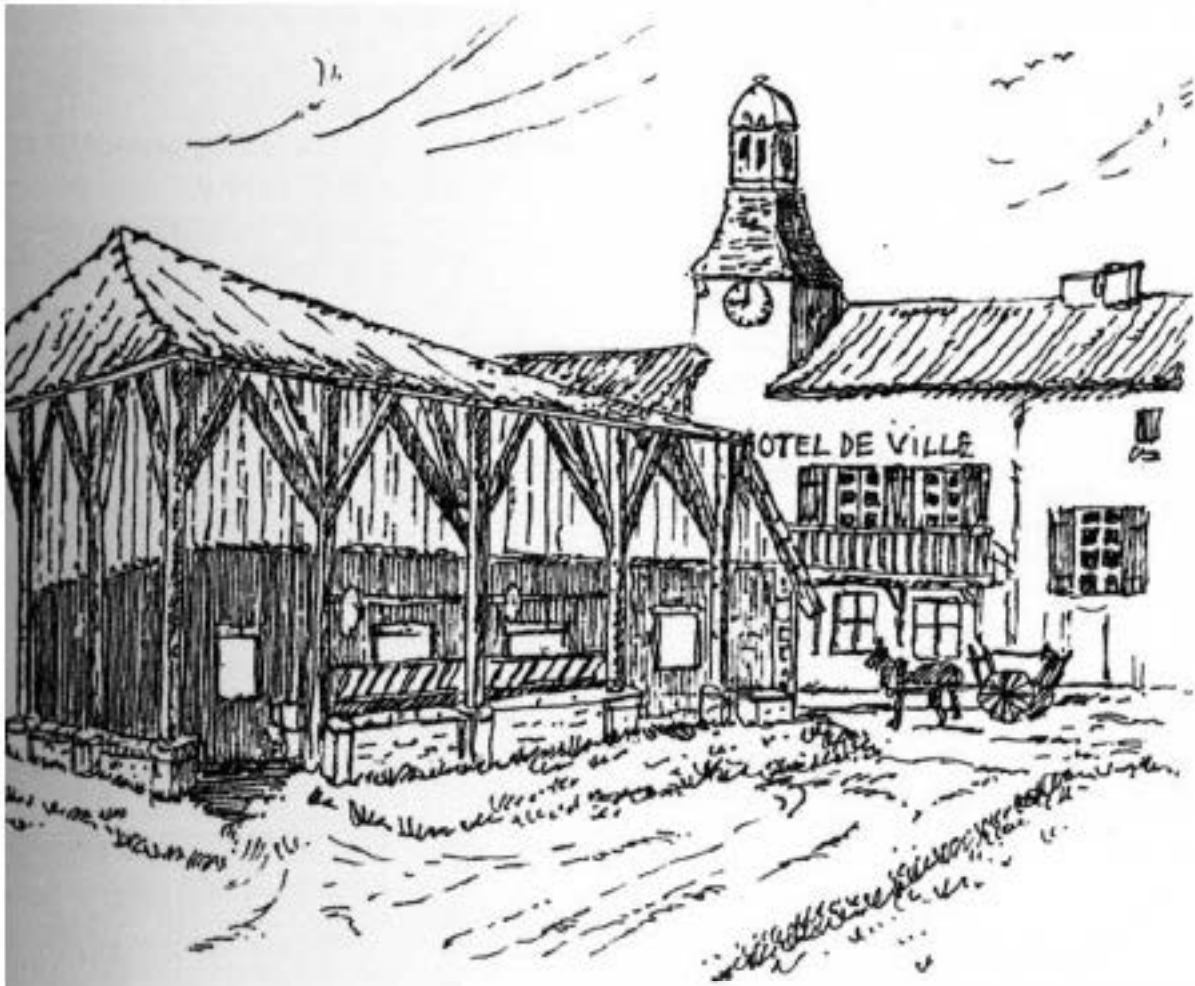
Ces douves remblayées par les eaux de ruissellement et peu à peu comblées, vont devenir un chemin praticable par temps sec, mais inutilisable par temps de pluie.

Une partie de ces douves va devenir un véritable cloaque dont les eaux stagnantes sont totalement nauséabondes.

En 1749, Jean Bonnac, procureur de la ville, possède une terre labourable dans l'enceinte de ces anciennes douves.

Il veut en faire un jardin potager et le clôturer afin *"d'en interdire l'accès à toute personne étrangère"*.

Jean Bonnac demande à la communauté de lui céder une partie de ces douves recouvertes par les eaux sur une surface de



## PELEGRUE

### L'ancienne halle en bois

une latte et cinq escats, en échange de quoi il s'engage à faire faire à ses frais une chaussée de chaux et de sable sur le tiers de la longueur du chemin qui correspond à l'emprise des douves, ainsi qu'une murette des deux côtés de la chaussée pour retenir les eaux et l'éboulement de la terre, murettes qui serviront à construire un abreuvoir à chevaux ainsi qu'un lavoir. Et afin que les eaux ne viennent saper le mur, un système de trop plein à niveau, régulant, au moyen d'un aqueduc, "comme à Listrac le déversement dans le lavoir et l'abreuvoir".

La communauté est intéressée par cette proposition et va se réunir le 2 septembre pour approuver la proposition de sieur Bonnac.

1345. La guerre est toujours présente en Guyenne, malgré les trêves. On s'achemine vers des affrontements qui laisseront une fois de plus le pays sans ressources.

Cette fois, elle durera plus d'un siècle.

Jean, fils de Philippe VI, à la tête de 8 000 hommes tente de reprendre le Languedoc aux Anglais. Seuls, une partie de l'Agenais, Bourg et Blaye sont repris.

De son côté, le roi d'Angleterre, libéré des guerres de Bretagne depuis 1343, peut se consacrer plus aisément à cette partie du pays. Le comte de Stafford est nommé sénéchal de Guyenne, tandis qu'Henri de Lancastre, comte de Derby, est nommé lieutenant du roi pour la Guyenne.

# PELEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

---

et Guillaume de Bohun, représentant du roi pour la totalité de son royaume de France et de Bretagne.

La Guyenne anglaise résiste aux coups de boutoir des Français. Mais la menace pèse sur le vignoble bordelais. La jurade demande alors l'intervention du souverain anglais.

Un premier corps expéditionnaire atteint Bordeaux à Pâques 1345. Un second, commandé par Henri de Lancastre, s'embarque à Southampton en juillet et arrive à Bayonne pour se diriger vers Bordeaux. La noblesse gasconne gagnée à la cause Anglaise par le sire d'Albret se met aux ordres de Derby. Plus les 150 barons et comtes, parmi lesquels les seigneurs de Pellegrue, se rangent sous la bannière anglaise.

Philippe VI donne le commandement militaire du Languedoc et de la Gascogne à Pierre de Bourbon. En hâte, les comtes Jean d'Armagnac et de l'Isle Jourdain rassemblent le plus possible de nobles restés fidèles à la France.

Les grands chroniqueurs de l'époque, Froissard, la chronique de Bernard de la Mote, les grandes chroniques de Saint-Denis, la collection manuscrite de Dupuy ne sont pas spécialement précises sur les événements, qui sont souvent plus des actes de brigandages, que de réels faits de guerre.

Pour les uns, Derby et sa troupe, après quelques jours passés à Bordeaux se rendent à Bergerac. Pour d'autres, ils se dirigent d'abord à Saint-Macaire puis de là à Langon qui est prise, et ensuite sur Bergerac où se trouve le comte de l'Isle

*"capitaine pour le roi de France, es parties de Pierregord, Saintonge et Limosin".*

Le comte de l'Isle tient Bergerac avec 700 hommes et une compagnie d'archers génois. Mathe d'Albret avait cédé cette ville au roi anglais. Il semble donc logique que Derby attaque cette ville pour la soumettre. Après la chute du premier poste avancé du château de Montcuq, la ville est assiégée, les faubourgs investis, mais le château résiste bien. Derby le contourne et fait venir une soixantaine de bateaux de Bordeaux, y installe des archers et donne l'assaut par la rivière. La fortification cède, les habitants demandent au comte de l'Isle la permission de se rendre. *"Après que les barons de Gascogne furent en grand conseil à savoir comment ils se maintiendraient, eux bien conseillés ils firent ensceller leurs chevaux et charger de leur avoir, et montèrent, et se partirent environ mie nuit et chevauchèrent vers La Réole qui n'est mie loin de là."*

Aussitôt arrivés à La Réole, le comte de l'Isle et les barons qui l'ont suivi décident de faire occuper les places fortes et châteaux restés fidèles au roi français.

C'est Bertrand des Prez qui reçoit le commandement de Pellegrue.

Sitôt la prise de Bergerac, Derby part faire quelques incursions en Périgord, revient sur ses pas, soumet Masduran, gagne la vallée de la Dronne, passe devant Bourdeille, pousse jusqu'à Périgueux et revient en direction du Bazadais. Il met le camp à quelque distance de Périgueux pour passer la nuit. La garnison de Périgueux est commandée par le comte du Périgord et le sire de Duras.

*"Ces Anglois nous sont venus voir et*

*aviser de près, et puis se sont partis sans rien faire. Ce seroit bon que, à nuit, nous allussions les réveiller, car ils ne sont pas logés trop loin de ci."*

Et, vers minuit, environ 200 cavaliers "montés sur fleur de chevaux et chevauchèrent roidement et furent devant le jour au logis des Anglais. Si se firent dedans boudement, si en occirent et mais haignèrent grand'voison, et entrèrent au logis du comte de Kenfort et le trouvèrent qui s'amortit". Le comte est fait prisonnier et les cavaliers se retirent à Périgueux.

Derby et sa troupe se dirigent vers Pellegrue. Arrivés devant ce que Froissard appelle le "châtel", les Anglais encerclent la ville et donnent l'assaut. Celui-ci est repoussé, de même que tous ceux qui suivent : la ville est petite, mais bien fortifiée, et la garnison bien commandée par Bertrand de Prez.

Les Anglais mettent le siège devant les fortifications. Ce n'est qu'au terme de six jours que la ville va se rendre.

Que s'est-il passé pour que celle-ci accepte la reddition ? Une chose est certaine, c'est la population qui a livré la ville aux troupes anglaises, car le 12 août 1348, le roi d'Angleterre écrit de la ville de Westminster à son sénéchal de Gascogne : "Le roi d'Angleterre à son sénéchal de Gascogne, salut. Nous avons reçu une plainte de nos soldats bien aimés et fidèles : Guillaume Amanieu de Maddailhan, seigneur de Rauzon, Guillaume Raymond fils du même Amanieu, seigneur, lui, de Pujols. Plainte qui consiste en ceci : Bien que le lieu de la seigneurie de Tremblaville, autrement dit de Pellegrue, avec ses haute et basse justices et autres appartenances, par

*certains de nos ancêtres jadis sur le trône d'Angleterre furent à la couronne de notre royaume anglais tellement unis et annexés qu'ils ne pourraient, par donation, vente, ou autres moyens être séparés de cette couronne et que rien moins que notre aimé parent par le sang, Henri, comte de Lancastre, à ces habitants du dit lieu de Tremblaville, à cause de la reddition de ce même lieu à notre obéissance promit et concéda que ces mêmes habitants jouiraient pleinement des libertés et des privilèges qu'ils détenaient auparavant, cependant, Guillaume Amanieu de Castillon autrement dit de Mussidan, soldat, sous couleur d'une certaine donation au sujet de la haute et basse justices à exercer à Pellegrue, après et à l'encontre de l'annexion signifiée à ces habitants, écrite plus haut, donation clandestine, et tue la vérité sur les choses qui précèdent et par prétexte de certaines de nos lettres exécutoires au même Guillaume, sur la donation ce genre faite et menée aussitôt après la reddition de Pellegrue en une possession corporelle de cette justice, et à vous, nous vous mandons, autant que vous voyez chartes et lettres que vous permettrez etc. etc. ..."*

Cet acte est extrêmement utile car il expose bien, outre le fait qu'Amanieu de Castillon a des prétentions sur la ville de Pellegrue, que les habitants ne se sont guère inquiétés des droits accordés jusque là notamment sur les justices, haute et basse, que c'est la population qui s'est donnée au comte de Derby.

Mais pourquoi celle-ci a-t-elle accepté la reddition de la ville ? La peur ? Sans doute. Bien qu'une autre explication puisse être avancée.

Certes, la garnison commandée par Bertrand des Prez défend l'étendard à la fleur de lys, mais la population est soumise au seigneur du lieu, Gilbert de Pellegrue, qui est parmi les plus fidèles lieutenants de Derby.

A-t-il soudoyé cette population ? En tout cas, la garnison et son commandant vont quitter le château et fuir vers La Réole.

Froissard nous conte à sa manière une autre version de la bataille.

*"Furent les Anglais devant Pellegrue six jours, et il eut mains assauts. Là entre deux, furent traités les délivrances du comte de Kenfor et de ses compagnons en échange du vicomte de Bosquentin, du vicomte de Chateaubon, du seigneur de l'Escun et celui de Châteauneuf, parmi tant encore que toute la terre du Périgord demeurerait trois en paix."*

Mais Lacabane, dans un ouvrage sur l'étude des chroniques de Froissard concernant les guerres de Guyenne, démontre qu'il n'y a jamais eu de traité de paix dans le Périgord.

*Froissard ajoute : " Mais bien ne pouvaient armer les chevaliers et écuyers de cette terre, sans forfait, mais on ne pouvait prendre ni ardoir, ni piller nulle chose en la dite comté."*

Autrement dit : les chevaliers ont le droit de porter les armes, donc de faire la guerre, mais pendant trois ans, plus de pillages, plus de forfaits. Ce qui montre bien que le pillage est chose courante en période de guerre. Ce traité ne semble en fait que porter sur une certaine moralisation des faits de guerre.

Mais s'il y a eu traité, c'est qu'il y a eu trahisons. Dans ce cas, Bertrand des Prez a très bien pu négocier sa liberté et celle de sa troupe au terme de six jours de siège, ce qui peut expliquer que Derby se soit montré généreux avec la population.

Derby, au lendemain de la reddition de Pellegrue repart vers le Périgord, et met le siège devant Auberoche qu'il soumet rapidement. Il y laisse une garnison et repart vers Bordeaux, prenant Libourne au passage.

Dès que le comte de l'Isle apprend que les Anglais sont à Bordeaux, il écrit au comte du Périgord, au comte de Carmaing, au comte de Comminges, au comte de Bruniquel d'assembler toutes leurs troupes et de se rendre devant Auberoche. La garnison anglaise, surprise, se tranche dans la ville, mais les assauts devenant de plus en plus violents, un messenger est dépêché. Le pauvre soldat est arrêté et est catapulté dans la ville sur la " fronde d'un engin ", *" Le varlet chéri tout mort devant les chevaliers qui étoient là, et qui furent moult ébahis."*

Derby est prévenu, et à marche de nuit forcée, vient à la rescousse de la garnison. Il fond sur le coup de midi sur la troupe française qui se prépare à manger. C'est un désastre. Le comte de l'Isle est fait prisonnier, mais avec lui de nombreux chevaliers : Aymard de Poitiers, le sire d'Alençon, Louis de Poitiers, Aymeri vicomte de Narbonne, Arnaud Duèze vicomte de Camaran, le vicomte de Bruniquel, Arnaud de la Vie, vicomte de Villemur, le vicomte de Talard, Aymeri IV vicomte de Lautrec, Roger de Comminges, Bernard Bernardi damoiseau de Samazan, les sénéchaux de Quercy et du Rouergue, le

# PELEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

sire de la Barde, Philippe et Renaud de Dyon, Jean de La Porte, Guillaume Cornilhan, Hauteœur de Poitiers, et ... Bertrand de Prez capitaine de la bataille de Pellegrue.

Tous ces chevaliers seront délivrés après paiement d'une rançon. C'est l'archevêque d'Auch qui va payer une partie de la rançon de Bertrand de Prez, mais celui-ci, faute d'avoir réuni la totalité de la rançon, est encore prisonnier le 26 mai 1346. À cette date le roi écrit un courrier " ...à son ami et féal Bertrand des Prez, seigneur de Montpezat de la sénéchaussée de Carsin, lequel prisonnier des ennemis pour cause de guerre ... "

Les expéditions effectuées par les troupes anglaises pendant les années 1345, 46 et 47 vont entraîner la reconquête de nombreuses places fortes, et les barons et chevaliers seront récompensés. Gilbert de Pellegrue, lieutenant de Derby, recevra de celui-ci le château, les terres et la ville d'Eymet, "pour la vie durant", tandis que Raymond de Pellegrue va recevoir le château, les terres et la seigneurie de Saint-Astier en Périgord.

## LE CHAMP D'EYMET À PELLEGRUE

Tout près de Pellegrue, à une centaine de mètres au Sud, un lieu porte un nom étrange : le Champ d'Eymet.

Les plus anciens registres d'arpentement en font état.

Gilbert de Pellegrue, en reconnaissance de ses bons et loyaux services, a reçu du roi Edouard III d'Angleterre la ville d'Eymet. Cette donation sera confirmée en date du

6 mars 1352.

À la mort de Gilbert, ses enfants et petits enfants hériteront de cette terre. D'abord Guillaume, Bertrand, Guillaume, Jean et autre Bertrand deviendront seigneurs d'Eymet.

Guillaume de Pellegrue est qualifié de seigneur d'Eymet en Périgord, et baron de cette ville le 4 avril 1501. Le 24 juin 1519, Guillaume confirme lors d'une cérémonie dans l'église la charte des coutumes de cette ville.

Le château de Pellegrue (château de Godemine) est situé dans la partie Sud de la ville. L'entrée principale donne sur cette place et l'on peut supposer que la famille de Pellegrue, propriétaire de la bastide d'Eymet, en a fait un parc, ce qui lui a conféré cette appellation de Champ d'Eymet.

Cette forteresse est démolie assez tôt, en effet, une lettre de Pompomme de Bellèvre adressée au roi Henri III, par laquelle il l'informe des projets de Henri de Navarre pour conserver comme place forte la ville de La Réole, en 1579, indique que : "Il lui a offert Pellegrue et Monségur dont il a toutes les difficultés du monde pour montrer qu'ils sont catholiques et qu'il n'y a point de château."

## Charte de la ville d'Eymet accordée par le seigneur de Pellegrue

"Sensuivent les articles contenant les privilèges concédés autrefois et observés aux consuls et habitants de la ville, terre et juridiction d'Eymet. Lesquels articles offerts aux dits consuls et habitants et obtenus de points en points pour ce que leur seigneur les tient et observe aussi de son côté de points en points comme en de bonne foi sont : premièrement que tous les habitants qui sont à présent se feront en terme à venir par le seigneur qui est et sera à terme à venir, ne sera faite aucune taille, quête, "albergade", ni ne reformera donc ni octroi sinon au plaisir de manants et habitants de la dite ville, ni ne pourront les dits habitants de la ville vendre et aliéner leurs biens meubles et immeubles la valeur qui plaira point à l'église où autres personnes privilégiées sauf que parce que ne sera fait aucun donnage au dit seigneur ni autres personnes desquels viennent le dit fief.

Item : et pourront les dits habitants marier leurs filles là où bon leur semblera et peuvent faire chanter messes sans requérir le vouloir du seigneur ni d'autres.

Item : et pourront user les dits manants et habitants des fours et fontaines s'il y en a pour leurs édifices et services sans contredit du dit seigneur.

Item : que le dit seigneur ne peut bailler ni ne sera tenu ni ne pourra prendre au corps ni faire force aux habitants de la juridiction d'Eymet, à lui ni à ses biens s'il baille caution suffisante de ester à droit pour lequel cas que ce soit, sinon pour meurtre ou plaie mortelle ou autre crime probable duquel pourront être "suspension" de mort.

Item : à par exprès ne sera permis ni loisible au dit seigneur ni à ses serviteurs de prendre ni exiger par menace ni autrement indûment aucune marchandise.

Item : pareillement ne sera tenu le dit seigneur et ses serviteurs prendre ni exiger des dits habitants aucune barrique, pipe ou autre vaisseau de vin étant au cellier ou autre lieu des dits habitats sans le vouloir et consentement "d'icelui" à qui voudra prendre le vin et sans argent.

Item : et semblablement ne sera tenu le seigneur ni ses serviteurs de prendre par la force aucun bétail comme cheval, jument, mules, bœufs,

# PELEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

---

vaches, brebis, moutons, " porceaux " ni " poulaille " et si advenait que aucun des serviteurs du dit seigneur prit aucune chose dessus " expossifées ", le dit seigneur sera tenu les réparer de toute la vraie valeur des dites choses et punir ensemble excès force et violence que feront les serviteurs du dit seigneur.

Item : ne sera permis au dit seigneur faire aucune congégation armée illiite ne le faire faire à ses serviteurs, ne permettre que les serviteurs aillent aux maisons du village des dits habitants de nuit ni de jour pour le faire rompre ne faire aucun excès ni exaction ne prendre aucun bien de quelque qualité qu'il soit sans le vouloir congé et permission des dits habitants si le cas a du en dire que chacun des serviteurs du dit seigneur, fautes, choses susdites au dit cas le dit seigneur sera tenu payer et satisfaire la partie lésée jusqu'à sa légitime valeur.

Item : et pourront les dits habitants pour la pêche sise en ce lieu, faire pêcher pour conserver le poisson pour " icelui " vendre ou autrement en disposer à leur plaisir sans qu'il soit permis au seigneur prendre aucun titre les usages serviteurs aller rompre les dits pêcheurs ni prendre le dit poisson ni prendre les dits poissons outre le vouloir et permission des dits habitants.

Item : et ne pourra le dit seigneur ni son baille faire convenir à la clameur d'autrui hors le ressort d'Eymet sinon que ce fut pour le fait propre du dit seigneur ou de ses gens.

Item : et si aucun des manants et habitants allient à vie et trépas sans testament et qu'ils n'aient point d'héritiers au dit lieu, les baille et consuls de la dite ville seront teneurs de baille les dits biens à deux gens de bien de la ville lesquels garderont les biens par an et si le terme venu aucun héritier ou prochain du dit défunt, les dits biens lui seront rendus entièrement avec la moitié des " uffruits " seulement l'autre moitié aux consuls pour leur peine à garder autrement le susdit serait tenu du dit seigneur leurs rentes seront à bailler au dit seigneur sans le droit du dit seigneur dans la " fondalité ".

Item : et testament fait par le dit manant et habitant fait en présence de témoins dignes de foi, vaudront les testaments et le seigneur n'y aura aucun droit à attendre qu'il y des héritiers.

Item : à quels habitants sauf le droit du seigneur pour bailler et tenir et recevoir à ceux " fondalité " à aucune personne et voulant ou ces choses immeubles excepté les lieux militaires et francs lorsqu'ils ne pourront aliéner sans congés du seigneur ou son sénéchal ou bailli.

# PELEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

---

**Item :** et de chacun sol ou " plaidue " ayant en largeur quatre brasses et en longueur dix, paieront les habitants aux seigneurs fonciers desquels les dits sols et à " plaider " quatre deniers de rente annuelle à la fête des Pâques et deux deniers tournois d'acapte en mutation de seigneurs tant seulement et surplus, le plus et au moins le moins, et des lots et ventes de douze deniers tournois un denier.

**Item :** que le baillé, si prend du dit seigneur seront tenus faire serment à leur entrée aux consuls et habitants de la ville et juridiction d'Eyniet de tenir garde et observer les privilèges et coutumes et statuts de la ville et de rendre un chacun son droit sans faire " extortion " auulée.

**Item :** à ce les consuls, six en nombre réuniront annuellement à la fête de l'ascension et notre dame auquel jour seront renouvelés six consuls seulement sans en élire d'autres de dit nombre et six lesquels seront élus par les consuls précédents, lesquels élus feront le serment par devant le baillé au seigneur et les dits consuls auront puissance connaître et compétence des dits habitants de réparer ou forcer à réparer les rues, la place publique, fontaines et ponts, taille et coliser par sol avec le conseil de deux personnages élus par le peuple du dit lieu, lesquels deux personnages élus jugeront donner bons conseils aux dits consuls quand par eux seront requis.

**Item :** ceux des habitants qui mettront immondices par les rues publiques de la dite ville seront punis par le dit baillé et consuls ensemble par ainsi que bon leur semblera et arbitrairement.

**Item :** et tous ceux qui auront possessions en la dite ville ou dehors et au détour " d'icelle " ou cens et rentier seront cotisés par les consuls pour l'utilité et nécessité de la ville comme un des autres et si viennent au contraire, seront signalés et exécutés par le baillé à la requête des consuls.

**Item :** et les choses et victuailles qui se porteront au marché de la ville " venaller " des dits habitants ni autre ne le pourront accepter autour de la ville de demilieu pour les revendre ainsi celui qui les aura mis au devant de la limite sera tenu les porter " venaler " à la place publique et qui fera au contraire tant le vendeur que l'acheteur sera puni par nous en deux sols et six deniers tournois sinon que le vendeur en juste et légitime cause d'ignorer le dit privilège.

**Item :** et quelconque battra, frappera avec le poing, palme ou pied courroucé de courage, constant, frustre, règle ou autres armes, pourvu qu'il n'y ait effusion de sang, en cinq sols tournois sera puni et s'il y a effusion de sang, en trente sols et demi payable par le délinquant.

# PELLEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

---

Item : et si aucun frappe un autre et s'il y a mutilation de membre, la connaissance en appartient à nous ou notre baille jusqu'à la somme de vingt livres et au dessus sous la qualité du délit et si le dit délit est fait par devant le baille le dit délinquant sera puni de trente livres ou au défense à la connaissance du dit bailles ou de son lieutenant.

Item : et si aucune injure est proférée à l'encontre des habitants, l'injuriant payera pour l'amende s'il est concerné deux sols six deniers à satisfaire la partie au dû au baille.

Item : et si injurie notables dans la ville et profère en présence du dit baille en jugement, l'injuriant sera tenu en l'amende de cinq sols toumois et réparera la partie injuriée au dû du baille.

Item : et quiconque rompra ou enfreindra la loi du seigneur mis en leur possession, des dits habitants amendera ou payera au seigneur soixante sols toumois

Item : et si aucun " gaige " escompté pris au dit baille et sergent sera le délinquant puni selon la qualité du dit excès et seront crus, le dit baille ou sergent en leur serment avec témoins dignes de foi et jurés.

Item : et en exécutant par aucun délais le dit baille ou sergent ne seront point tenus prendre des habillements " cothidiains", ni aucun ou couche ou leur famille, serments utiles ou instruments en lesquels les dits habitants " gaigneurs " leur pain.

Item : et les habitants demeurant dedans les limites de la ville pourront païement du dit privilège comme les habitants de la ville de point en point.

Item : et que les habitants ne seront ni gagés ni ban en leurs biens ne sera mis ni porté et leur maison seront fermées sinon que auparavant soient situées ou à démonter, sinon que ce fut pour chose jugée ou " coutumassée " et que le terme de la condamnation ou " coutuniasse " soit échu ou que les biens soient anciens de coutume ou le dit droit au seigneur.

Item : et qui " enblera " la lande sera puni en dix sols pour l'amende et payera la dite lande.

Item : et tout " concubey " ou concubine s'ils sont trouvé ou que pour témoins sont convaincu et y a accusateur et l'accusation soit poursuivie justement ou fait confessé eu jugement à la cour de la ville, le dit concubin tout en deux payeront cent sols pour l'amende au dit seigneur.

# PELEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

---

Item : et chacun de " vauler " vignes, près et ovins d'autrui et en prend sans nécessité inévitable, foin, paille, bois valant douze deniers ou au-dessus, outre la volonté de celui à qui en est le fief et après les inhibitions par ce faite, qui se feront annuellement seront condamnés à l'amende de deux sols six deniers tournois de laquelle somme les consuls au profit de la ville en prendront de trois parties, les deux et l'autre tierce sera au seigneur et ce que les dits consuls auront seront tenus le mettre au connu profit de la ville comme réparation des rues, ponts, fontaines et si la chose emblée vaut plus que les dits douze deniers, sera condamné le délinquant en six sols tournois.

Item ; et si aucun à nuit entre possession et prend fruits, foins, pailles ou bois, sera puni en l'amende de trente sols et satisfera à la partie.

Item : et si bœuf, vache, " crabette " grosse entre en vignes ou près d'autrui, payera le maître de la bête six deniers et pour les pourceaux ou truies, trente trois deniers, pour des brebis, chèvres ou bouc, un denier, par couple, la chèvre et le bouc, chacun un denier tournois.

Item ; si aucune bête les habitants entre aux possessions du dit seigneur, il ne lui sera point permis le maître ni les fermes en son château ni ailleurs, mais si bon lui semble le remettre entre les mains des consuls pour être réparé du dommage à lui donné comme il appartiendra par raison.

Item : et desquels maux et peines en prendront, le dit seigneur tierce partie et les dits consuls, les deux tierces parties comme dit et refermé le dommage à lui qui sera fait auquel les dits consuls le feront payer et satisfaire.

Item : et à chaque mutation de consul sera aucun personnage pour lever la dite amende et rendre à un chacun son droit comme dit est.

Item : les mesures et poids seront mises par le dit bailli ou consuls de la ville, bonnes et raisonnables.

Item : et qui sera faux poids et fausse mesure et fausse aulne, si en a reconnaissance, sera puni en l'amende de soixante sols tournois et lui sera interdit perpétuellement tout acte de marchandise de l'arbitrage du bailli ou des consuls.

Item : en qu'en réponse d'un acte ou pacte ou d'un autre contrat vient en la présence du bailli au procès et condamnation faite de huit ou quinze jours passera le débiteur cinq sols d'amende au seigneur.

Item : et si aucun procès est en la cours du seigneur et sentence sensuive,

# PELEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

---

celui qui succombera payera cinq sols d'amende au lieu, dépens envers les parties.

Item : et les consuls de la dite ville pourront connaître avec le bailli du dit seigneur du coût du gardage de cette ville créer ou ordonne un ou plusieurs sergents, deux greffiers et tous actes juridiques concerneront le cas, se faisant tant au nom des dits consuls que du bailli et pourront mettre les dits consuls en leur lieu et si bon, leur semble un assesseur et un juge à leur lieu lequel connaîtra du dit coût de gardage au nom des dits consuls avec le dit baillie comme si les dits consuls ou au cun d'eux n'étaient présents.

Item : que les habitants de la dite ville seront permis de chasser aux bêtes sauvages et autres bêtes rousses et oyseaux de quelque espèce que ce soit sans contradiction du seigneur ni aucun autre.

Item : et si aucun des dits habitants prenaient ou cerfs ou sangliers ou biches que le dit seigneur n'en aurait aucun bruit si non au plaisir de ceux qui rendraient les dites bêtes.

Item : que les dits consuls tiendront ou garderont les clefs des portes de la ville, " armées " comme de coutume sans contradiction du seigneur ni autres, au dos des quatre derniers articles " escrit ", ils ont " ..... " " Illisible " Per condan domine Jouhamme de Pellagrie patrem domini, presentes.

Item : si aucun a ajourné tombe en défaut payera au bailli deux sols six deniers et les dépens à la partie.

Item : et le baillie ne sera tenu prendre instrument ni gage jusque et à ce que la chose jugée sera payée à la partie.

Item : et en question des choses immeubles, celui qui succombera payera cinq sols d'amende au dit seigneur.

Item : et le marché se tiendra le jeudi et si boeuf et vache, pourceau, truie d'un an ou au défense en est vendu à un étranger, le vendeur payera un denier pour " laude " d'un âne, ânesse, cheval, jument, mulet, mule d'un an, payera le vendeur étranger un denier et si n'ont un an, payera rien, pour " ouaille ", mouton, bouc ou chèvre, une maille pour charger le blé, un denier, pour " sextier ", un denier, pour à peine une maille et pour boisseau sur " pougnère ", rien. d'une charge d'homme de vivre, un denier et un verre pour charge et leur gros, deux deniers, et charge d'homme ou aucun gros, un denier de charge à fin drap, laine, deux deniers, et " caloère ", " landies ", pelle, " cuasse ", " peyrole ", " crubeaud ", " casse ", saute serpe, poisson salé, et autre chose semblable, payera le vendeur étranger le jour du marché

# PELLEGRUE du Moyen-Âge à la Révolution

---

pour " laude ", deux deniers pour charges et décharges ou une somme de choses, un denier, et la charge des unes fines, " crugues " ou pots, un denier et si n'y a charge d'homme, rien.

Item : et les jours de foires, les marchands portant un fardeau de drap ou beaucoup plus payeront quatre deniers pour " laude " au seigneur et pour la charge d'un comme, un denier et de ce qu'un homme achètera pour l'usage de la maison, rien.

Item : et sera permis à un chacun des habitants tient four pour cuire son pain et si aucun des habitants tient four pour cuire pain à vendre, payera 10 sols " annuellement " à la fête de Pâques au dit seigneur, sinon à l'automne.

Item : et le cens et vente des " mazeaux " seront au seigneur à savoir que les bouchers payeront pour chaque bœuf ou vache, deux deniers, pour un pourceau, un denier, pour " ouaille " ou mouton, une maille.

Item : et sera tenu le dit seigneur garder prohiber ou défendre les dits habitants et un chacun de toute force, violence, gens d'armes, laquais et oppression selon s a possibilité et puissance comme soi-même, ainsi signé : Revaux, notaire, P. Duqueyla, l'an de grâce 1519 et le vingt quatrième jour du mois de juin.

Annexé à cette copie de la charte des coutumes de la ville d'Eymet effectué par maître Labrousse et maître Mosnier, notaires royaux en date du six mai 1732, un addendum informe le requérant, en l'occurrence noble Jean de Gastebois, écuyer sieur de Lamonde, que cette " charte des coutumes et privilèges d'icelle ville est semblable à celle de seigneurie de Pellagrue en Bourdelois ".

